

LES BOUCLES DE L'EACCD – 5 avril 2025 - BEAULON

REGLEMENT

Organisation :

L'EACCD organise la course « Les boucles de l'EACCD » le samedi 5 avril 2025 à Beaulon (03).

Programme et tarifs :

4 courses sont au programme :

5 km (nés en 2011 et avant) – départ à 15h00 – 10 € pour les licenciés FFA (12 € pour les non-licenciés)

10 km (nés en 2009 et avant) – départ à 16h00 – 12 € pour les licenciés FFA (14 € pour les non-licenciés)

1 km (Poussins, nés en 2014 et 2015) – départ à 14h15 - gratuit

2 km (BE et MI, nés en 2010, 2011, 2012 et 2013) – départ à 14h30 – gratuit

Les courses de 5 km et 10 km sont homologuées par la FFA et qualificatives pour les championnats de France (*sous réserve pour le 10 km*).

Remboursement intégral en cas d'annulation.

Départ / Arrivée :

Le départ et l'arrivée auront lieu aux abords du gymnase Marcel Briat à Beaulon (03).

Parcours :

Le parcours s'effectue entièrement sur route. Les concurrents doivent se conformer aux prescriptions du code de la route (notamment maintien sur le côté droit de la chaussée).

Sécurité :

Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs de l'organisation et les secouristes de l'UNASS.

Ravitaillement :

Un ravitaillement commun sera disponible à l'arrivée des 2 courses.

Un ravitaillement supplémentaire sera installé sur le parcours du 10 km.

Droit à l'image :

Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports.

Participation :

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s.

Chaque participant majeur doit présenter :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.

- une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA, accessible par le lien <https://pps.athle.fr/> Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

- *Les licences qui étaient acceptées dans la réglementation 2023-2024 (FCD, FFS, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP), ne sont plus acceptées.*

Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Inscription :

Inscription possible en ligne pour le 5 km et le 10 km à partir du 01/02/2025 sur le site de l'EACCD, avec paiement en ligne. <https://eaccdompierre.sportsregions.fr/>

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 02/04/2025 en ligne, et jusqu'au 04/04/2025 par courrier. Le bulletin d'inscription accompagné éventuellement de l'attestation de PPS (ou du questionnaire de santé pour les mineurs) ainsi que le règlement (par chèque à l'ordre de EACCD) doivent être adressés à

Bernard CHAPON, 105 rue du Docteur Rouis, 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE

ou par mail à bernard.chapon@orange.fr

Pas d'inscriptions sur place. Les dossards sont à retirer au gymnase à partir de 13h00.

Services :

Des vestiaires et douches seront disponibles.

Classements et récompenses :

Un lot sera remis à tous les participants du 5 km et du 10 km.

Un classement scratch faisant apparaître les catégories sera établi pour chaque course.

Récompense au premier de chaque catégorie, ainsi qu'aux trois premiers masculins et les trois premières féminines du classement scratch. La présence du récipiendaire est obligatoire à la remise de la récompense.